

L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



Fiche d'inscription aux cours de Marche Active - 2025/2026

Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Merci de cocher le mode de paiement choisi :

- ☐ Paiement par chèque (trois chèques)
- ☐ Paiement en espèces
- ☐ Paiement par virement

Je vous remercie de rapporter cette fiche d'inscription remplie, le règlement intérieur signé et daté, accompagné du règlement au plus tard au troisième cours.

Tarif

Adhésion à l'association : 10€ par an par personne.

Cette adhésion permet d'avoir accès aux différentes activités proposées par l'association.

Cotisation aux cours de Marche Active :

Inscription annuelle :

190 € pour 20 cours bi-mensuels.

Dates des cours :

- Lundis 8 et 22 septembre 2025
- Lundis 6 et 20 octobre 2025
- Lundis 3 et 17 novembre 2025
- Lundis 1er et 15 décembre 2025
- Lundis 5 et 19 janvier 2026
- Lundis 2 et 16 février 2026
- Lundis 2, 16 et 30 mars 2026
- Lundis 13 et 27 avril 2026
- Lundi 11 et **mardi 26 mai** 2026
- Lundi 8 juin 2026
- **Apéro dînatoire de fin d'année : lundi 22 juin !!!**

Un site internet : www.larbreceleste.com

Rejoignez nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/larbreceleste/>

Cécile Cambuzat

Tél : 06 62 89 88 28 • cecile_cambuzat@yahoo.fr

L'ARBRE CELESTE

Association Loi 1901



REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire à notre association l'arbre céleste. L'adhésion à notre association implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Inscription : Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet :

- fiche d'inscription dûment remplie,
- règlement intérieur signé,
- l'adhésion à l'association réglée,
- les cotisations pour les cours réglées.

Adhésion : L'adhésion à l'arbre céleste est obligatoire pour toutes les personnes pratiquant une activité. Pour la pratique de plusieurs activités par une même personne, une seule cotisation sera due. En aucun cas l'adhésion ne pourra être remboursée.

Cotisation : Chaque activité a sa cotisation propre.

Remboursement : L'association l'arbre céleste ne remboursera aucune cotisation en cours de trimestre en cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent.

Assurance : Les élèves de Qi Gong et de Marche Active sont assurés par la MAIF, assurance contractée par l'arbre céleste pendant les heures de cours dispensés par l'association l'arbre céleste. Chaque élève ayant une garantie individuelle.

Droit à l'image : Tout inscrit accepte l'utilisation publicitaire par l'association des photos et vidéos prises durant les activités et renonce à son droit à l'image.

Cours de Marche Active : Les cours seront donnés de début octobre à fin juin à raison de **20 cours bi-mensuels**.

Le premier cours pris par l'élève sera considéré comme un cours d'essai gratuit.

En cas d'absence non prévue, l'association mettra tout en oeuvre pour rattraper les cours.

Les séances de massage : Tout rendez-vous pris devra être annulé 48h à l'avance, sinon la séance sera due.

D'une manière générale, les adhérents s'engagent à respecter les consignes de leur enseignant, les personnes, les horaires, la sécurité des lieux.

Date et lieu :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »